

# L'AFRIQUE ET LA DÉMOCRATIE À L'HEURE DU DOUTE ET DE LA CONTESTATION

**Domèbèimwin Vivien SOMDA**

*Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest  
Unité Universitaire à Abidjan (UCAO-UUA)  
somda.vivien@gmail.com*

## Résumé.

*Dans le contexte d'une reconfiguration géopolitique marquée par un sentiment anti-occidental, la présente contribution en philosophie politique prend acte des discussions sur la démocratie que d'aucuns rejettent comme un régime occidental. Cette étude se demande si la démocratie est vraiment étrangère à l'Afrique. Interpellée, elle s'est donné comme objectif de contribuer à lever le doute concernant le caractère étranger de la démocratie relativement au continent africain. Dans la poursuite de cet objectif, l'étude a atteint les trois objectifs spécifiques suivants : préciser le contenu du concept « démocratie », montrer que la démocratie n'est pas l'apanage de l'Occident et mettre en valeur la contribution africaine à l'élaboration de l'idéal démocratique et sa mise en œuvre. Cela a été facilité par une recherche documentaire dont les résultats ont été systématisés à l'aide d'une approche analytique et historique. En tout, l'étude a dégagé les trois sens de la démocratie, fait ressortir la contribution de différents peuples à travers l'espace et le temps à la longue maturation de la démocratie. C'est ainsi qu'elle a mis en exergue la contribution de l'Afrique par le biais de valeurs importantes de sa culture et caractéristiques de la démocratie moderne. Au lieu de rejeter la démocratie sous-prétexte qu'elle ne correspond pas à leurs traditions culturelles, les Africain(e)s devraient plutôt être fiers de pratiquer cet idéal en mettant en place des régimes issus de leur histoire et adaptés à leurs réalités.*

**Mots-clés :** *Démocratie comme régime, démocratie comme idéologie, foyer de démocratie, idéal démocratique, origine de la démocratie.*

## Abstract.

*In the context of geopolitical reconfiguration marked by anti-Western sentiment, this paper in political philosophy takes note of discussions on democracy. Some people reject as a Western regime. This study asks whether democracy is really alien to Africa. In response to this question, it has set itself the objective of helping to dispel any doubts about the alien nature of democracy in relation to the African continent. In pursuit of this objective, the study achieved the following three specific aims: to clarify the content of the concept of 'democracy', to show that democracy is not the prerogative of the West, and to highlight the African contribution to the development of the democratic ideal and its implementation. This was facilitated by documentary research, the results of which were systematised using an analytical and historical approach. In all, the study identified the three meanings of democracy and highlighted the contribution of different peoples over space and time to the long maturation of democracy. It has also highlighted Africa's contribution through the values that are important to its culture and characteristic of modern democracy. Instead of rejecting democracy on the pretext that it does not correspond to their political and cultural traditions, Africans should instead be proud to practise this ideal by establishing regimes derived from and adapted to their realities.*

**Keywords:** *Democracy as a regime, democracy as an ideology, fireplace for democracy, democratic ideal, origins of democracy.*

## **Introduction**

En ces temps de la contestation de l'hégémonie occidentale, les pays africains se battent plus ou moins timidement pour leur souveraineté et les puissances d'Orient comme la Chine, l'Inde et la Russie « rêvent activement » d'un monde multipolaire. Attirée par l'exercice « viril » du pouvoir politique dans ces pays-là, une frange importante de la jeunesse africaine boude sinon rejette la démocratie considérée comme inefficace et, pire, imposée par l'Occident impérialiste. Elle serait ainsi contraire aux ambitions souverainistes d'une Afrique en lutte contre l'impérialisme et le néocolonialisme. Par rapport à la démocratie, le doute et le pessimisme ont également atteint l'Occident lui-même selon Fukuyama (1992 : 13). Dans ce contexte général, la question suivante se pose à bon nombre d'Africain(e)s et mérite notre attention : la démocratie est-elle vraiment une chose étrangère dont les Africain(e)s devraient se méfier ? Pour y répondre, cette étude se situe en philosophie politique dont, du reste, l'un des rôles est selon Rawls (2008 : 20), de réconcilier les citoyen(ne)s avec leur histoire en dépit des frustrations. Mais qu'est-ce que la démocratie qui est remise en cause en Afrique au moment où on la croyait installée ? Quels sont les éléments majeurs faisant ressortir la contribution de l'Occident et de l'Orient dans l'élaboration de l'idéal démocratique et dans sa mise en œuvre ? Quel est l'apport du continent africain dans l'aventure démocratique du monde ? Répondre à ces questions, c'est chercher à atteindre l'objectif de cette étude qui est le suivant : contribuer à lever le doute concernant le caractère étranger de la démocratie relativement au continent africain. Cet objectif général est fait de ces trois objectifs spécifiques : préciser le contenu du concept « démocratie », montrer que la démocratie n'est pas l'apanage de l'Occident et mettre en valeur la contribution africaine à l'élaboration de l'idéal démocratique et sa mise en œuvre. L'atteinte de ces objectifs passe par la vérification de l'hypothèse suivante : comme idéal co-élaboré et comme système politique, la démocratie n'est pas étrangère à l'Afrique. Sur le plan méthodologique, la réflexion se fonde sur une recherche documentaire qui recourt tant aux œuvres des philosophes qu'à celles des théoriciens politiques. Elle se déploie grâce à une approche analytique et historique

qui s'intéresse aux valeurs constitutives de l'idéal démocratique dispersées dans les cultures des peuples ainsi qu'à la signification démocratique des expériences politiques de ces peuples quand elles annoncent la démocratie. Forte de cela, la réflexion dégagera d'abord les significations majeures du concept « démocratie », puis s'intéressera à l'histoire occidentale et asiatique de cette démocratie. Enfin, elle présentera la contribution théorique et pratique de l'Afrique au progrès de l'histoire de la démocratie.

## **1. La démocratie : approche conceptuelle et premiers pressentiments**

Si aujourd'hui beaucoup d'Africain(e)s remettent en cause la démocratie, la question se pose de savoir si ces contestataires comprennent vraiment ce qu'ils rejettent. Pour y répondre, il importe d'avoir une intelligence claire du concept de la démocratie, d'où la nécessité d'une approche conceptuelle complétée par une considération sur les premiers pressentiments de cette démocratie.

### ***1.1. La démocratie : le concept et ses significations***

D'origine grecque, le vocable « démocratie » est constitué des termes *demos* (peuple) et de « *kratos* » (force) qui vient du verbe *kratein* (se rendre maître de, exercer le pouvoir). Par son sens, ce verbe est proche de *archein* qui a donné « archie ». Alors que *archein* exprime un pouvoir qui a sa source dans l'ancienneté, la tradition, la magistrature et le commandement, *kratein* a le sens d'« être maître, avec l'idée de pouvoir, de rapport de force, d'autorité. Il a donné aristocratie et démocratie » (Delannoi, 1998 : 62). Alors que pour les autres régimes, les concepts indiquent assez clairement l'individu ou la catégorie d'individus qui détient le pouvoir, le terme « démocratie » désigne le peuple comme titulaire du pouvoir. Il s'agit d'un système politique dans lequel le peuple maîtrise, gère et contrôle le pouvoir. En pratique, il en délègue la gestion quotidienne à des personnes dûment mandatées par lui. C'est pourquoi, tout pouvoir démocratique est en principe un pouvoir délégué, c'est-à-dire un pouvoir reçu du peuple ou exercé en son nom. En fait, parler de démocratie, c'est évoquer trois choses : la démocratie comme idéologie, la démocratie comme régime ou système politique et la démocratie comme idéal.

Selon Canfora (2006) et Hecquard (2016 : 37-79), la démocratie comme idéologie évoque un régime idéalisé que l'on s'efforce d'exporter et parfois d'imposer aux autres peuples. Elle se réfère à des valeurs, mais celles-ci sont présentées sous le mode de la propagande. L'idéologie érige la démocratie en objet de foi et crée un format pour mouler la réalité. Sur fond de démagogie, elle abolit la distance entre l'idéal et la réalité. De même, elle donne l'impression qu'il suffit d'opter pour le système démocratique pour que la démocratie soit une réalité et, mieux, devienne une panacée pour le peuple concerné. La démocratie comme idéologie entraîne souvent des déceptions et suscite tôt ou tard le rejet. Concrètement, depuis l'effondrement des démocraties socialistes, la démocratie libérale qui triomphe tend à conquérir la terre entière en s'imposant aux États les plus faibles. Sans concurrent sérieux, elle est devenue objet de foi et schéma qui formate la pensée politique. C'est justement ce qui en fait une idéologie. Comme le dit Marchesin (2004 : 498), « la démocratie est devenue, depuis le début des années 1990, l'idéologie dominante. Une idéologie par rapport à laquelle chaque régime est jugé, une idéologie qu'il devient difficile de contester publiquement ». Le discours de Fukuyama (1992) sur la démocratie n'est pas loin de l'idéologie. Cette démocratie est exportée vers l'Afrique comme un vêtement « prêt-à-porter », que les peuples doivent revêtir. Cela la fait ressembler au lit de Procuste de la mythologie grecque. Étendu(e)s sur ce fameux lit depuis le Discours de la Baule (Mitterrand, 1995 : 327-341), les Africain(e)s ont raison de craindre pour leur sécurité, leur vie et leur souveraineté. Idéologique, la démocratie s'est, jusque-là, exportée par la voie militaro-diplomatique et celle économique-diplomatique. Relativement à la première, M. Peceny cité par D. Battistella (2011 : 813) parle de « démocratie à la pointe de la baïonnette ». À destination des pays qui dépendent de l'aide, la démocratie comme idéologie s'exporte, enrobée dans l'aide au développement. Une telle démocratie est inacceptable pour l'Afrique en quête de souveraineté.

Comme régime politique, la démocratie est un système d'organisation qui confère le pouvoir au peuple et dispose d'institutions à travers lesquelles ce peuple se gouverne par le biais de citoyens choisis et pour un temps déterminé. L'accès au pouvoir politique qui, du reste, n'est pas l'apanage de quelques privilégiés, est organisé de telle sorte que le peuple y joue un rôle incontournable. De même, le jeu politique ainsi que l'agencement et le fonctionnement des institutions sont conçus de

telle sorte que le pouvoir du peuple soit effectif à travers ses mandataires qui sont investis de l'autorité qui accomplit la volonté du peuple. Relativement aux institutions démocratiques, l'on peut, avec Savadogo (2002 : 109-128), citer au moins la constitution, les trois pouvoirs traditionnels (exécutif, législatif et judiciaire) séparés, les partis politiques, les autorités indépendantes et la société. La démocratie comme régime est censée être l'invention de chaque peuple. Mais cette invention se fait à la lumière d'un idéal.

Pour sa part, la démocratie comme idéal transcende et juge la démocratie comme idéologie et la démocratie comme régime. Avant d'être expérimentée dans l'histoire et dans différents contextes socioculturels et sociopolitiques, la démocratie est un idéal. Celui-ci oriente une aspiration humaine fondamentale et se caractérise par un certain nombre d'idées et de valeurs (état de droit, alternance, participation, redevabilité, autres droits fondamentaux dont la liberté et l'égalité, etc.) largement partagées au-delà des frontières politiques et culturelles. Parce qu'ils ont le droit de se conformer à leurs aspirations et la liberté de construire le modèle social et politique qui y correspond, les peuples sont appelés à s'ouvrir à la démocratie comme le meilleur cadre pour la satisfaction de leurs aspirations respectives, mais chacun dans sa trajectoire historique propre. Certes, les peuples peuvent mettre en valeur ou masquer pendant un moment, l'idéal démocratique, mais ils ne peuvent pas étouffer définitivement l'aspiration qu'il traduit.

Mais comme idéal, la démocratie ne peut jamais se réaliser pleinement dans l'histoire. Cela a fait dire à Rousseau (2012 : 102) : « À prendre le terme dans toute la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de véritable Démocratie, et il n'en existera jamais ». Du fait de sa transcendance jamais ramenée à hauteur d'Homme, l'idéal démocratique impose à tous ceux et toutes celles qui tendent vers lui de devoir s'exhausser, porté(e)s par la tension de la vertu et l'énergie de l'aspiration, mais ralenti(e)s par les contraintes de la réalité. L'idéal oblige ainsi les individus et les collectivités qu'il séduit de croître, en se surpassant. Comme un idéal, la démocratie ne peut donc se concrétiser parfaitement dans l'histoire, mais pousse les peuples qui s'y intéressent à améliorer sans cesse leur gouvernance. À l'aune de cet idéal, la pratique démocratique révèle toujours ses ombres, ses défaillances. Pour avoir entrevu cela, Rousseau (2012 : 103) a pu écrire : « S'il y avait un peuple de Dieux, il se gouvernerait Démocratiquement. Un Gouvernement si

parfait ne convient pas aux hommes ». Dans l'histoire, la démocratie est une entreprise difficile mais qui a toujours intéressé les humains depuis qu'ils s'efforcent de vivre ensemble. Ainsi, l'histoire des peuples est comme soutenue par une aspiration latente à la démocratie dont les origines sont encore à situer dans le temps. C'est ainsi que Fukuyama (1992 : 12) a pu parler de la démocratie comme fin de l'histoire, cette histoire étant « un processus simple et cohérent d'évolution qui [prend] en compte l'expérience de tous les peuples en même temps ».

### ***1.2. Aux origines de la démocratie : les signes avant-coureurs***

Les premiers signes de la démocratie remontent dans la nuit des temps et correspondent à ses origines. Si l'on est d'accord avec Baechler (1985 : 429) que l'origine d'une chose « en désigne les premières manifestations ou esquisses dans le temps avant qu'ils ne soient parvenus au plein épanouissement », à la différence de l'histoire qui renvoie à une trajectoire, les origines de la démocratie ne sont pas différentes de celles de l'humanité. Et cet auteur situe précisément ces origines au Paléolithique. Selon lui, l'expérience démocratique commence avec les premières organisations humaines qui voient des bandes se constituer, sous la pression de la nécessité : la subsistance (cueillette, chasse) et la reproduction poussèrent les humains à s'organiser en tenant compte de chacun pour la survie de tous et de toutes. Parlant de cette époque, Baechler (1985 : 434) soutient que le groupe humain se constitue au nom de l'intérêt et cet intérêt impose la coopération. Dans un groupe, la contribution de chaque membre est nécessaire. En revanche, sa résistance passive ou sa mort compromet d'une certaine manière le résultat de la chasse. S'il est excessif de remonter si loin pour trouver les origines de la démocratie, l'on peut au moins dire qu'au regard de ses aspirations fondamentales et de la nécessité d'une vie commune dans l'intérêt de chacun, l'être humain a fini par développer comme une disposition à la démocratie qui attend des conditions favorables pour s'exprimer. Concernant le pouvoir, les bandes vivaient d'un polycentrisme interne. De fait, « une bande se compose de familles nucléaires, qui sont autant de centres autonomes de décisions [...] » (Baechler, 1985 : 434) appelés à coopérer tout en ménageant la liberté de chacun pour faciliter son engagement. Du reste, les humains ont très pris conscience que quelle que soit la force d'un individu, il peut être maîtrisé par les autres coalisés et décidés à porter atteinte à sa liberté. Selon

Baechler (1985 : 435), « chacun a intérêt à ne pas succomber à la puissance d'autrui. Pourquoi ? Parce que l'homme aspire naturellement à la liberté et la tyrannie lui répugne ».

À ses origines, la démocratie se réduisait en somme en une stratégie de coopération qui valorise chaque membre de la communauté dans l'intérêt de tous. Selon la logique de Baechler, le premier régime que les humains ont connu c'est la démocratie qui s'est améliorée au fil du temps et s'est concrétisée en fonction des lieux. Petit à petit, elle a pris la forme d'un régime particulier qui vit d'un idéal précis.

## **2. Histoire de la démocratie : la contribution occidentale et orientale**

L'histoire est le théâtre d'expérimentation de la démocratie. Sur ce théâtre qui précise et enrichit l'idéal, l'Orient et l'Occident ont rivalisé d'ardeur, même si l'histoire occidentale de la démocratie est pour le moment la plus documentée. Dans cette étude, il importe de tirer leçons de l'histoire en général et de celle des idées politiques en particulier pour faire ressortir la contribution de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie à l'élaboration de l'idéal démocratique et à sa mise en œuvre.

### ***2.1. La contribution occidentale à l'aventure démocratique de l'humanité***

Dans l'histoire occidentale, on a vu s'allumer plusieurs foyers démocratiques. Relativement au foyer grec de la démocratie occidentale, la Cité-État d'Athènes retient l'attention. C'est là que, pour la première fois, a été expérimentée concrètement la démocratie dotée d'institutions. Autrement dit, la démocratie grecque est essentiellement athénienne. Le pouvoir était exercé par les citoyens assemblés qui prenaient les décisions majeures dans les domaines stratégiques comme la diplomatie, la fiscalité et la religion. Mais dans l'exercice du pouvoir, le peuple assemblé était tenu au respect des lois écrites et de la tradition de la cité. Aucun thème n'était interdit au débat public, s'il touche l'intérêt de la Cité. Les magistrats étaient généralement tirés au sort et exerçaient leur mandat pour une durée bien limitée, généralement un an. L'accès aux postes qui exigeaient des compétences personnelles n'était pas soumis au tir au sort, mais plutôt à l'élection. C'est le cas des stratèges et des trésoriers. Ces fonctions étaient cependant exercées collégialement, comme pour favoriser le contrôle mutuel. En outre, les citoyens désignés pour exercer des fonctions étaient soumis au devoir de redevabilité.

Parmi les institutions qui permettaient au peuple athénien d'exercer le pouvoir, il y avait l'*Ecclesia* ou assemblée du peuple qui votait les lois, la *Boulè* ou Conseil de cinq cents hommes qui, par roulement des tribus, assuraient la permanence et la coordination des activités. La démocratie athénienne comptait également sur sept cents magistrats organisés en corps spécialisés. Parmi eux, étaient choisis les dix stratèges qui commandent l'armée. Intégré à la démocratie, l'aéropage qui était constitué d'anciens archontes est devenu une institution du nouveau système politique. L'Héliée était un tribunal populaire de six mille membres répartis en dix classes de cinq cents, les mille membres restants étant des réservistes.

À côté de la Grèce antique, le foyer de la démocratie s'alluma également à Rome antique avant de se répandre dans le pays, à la Renaissance. Comme invention romaine, la République est une contribution intéressante. Dans la République, la gestion des affaires de la cité est retirée à l'individu habilité par sa naissance (ses origines familiales) pour être confiée à des groupes qui fonctionnent comme des organes : les comices, les magistratures et le sénat. Avec la chute de Rome en 476, ont disparu les expressions démocratiques que manifestaient la République. À la Renaissance, le foyer italien a pris de la vigueur avec Marsile de Padoue (1275-1342), Pic de la Mirandole (1463-1494) et Nicolas Machiavel (1469-1527). Défenseur de la souveraineté populaire, le premier a plaidé pour l'abandon du plan divin au profit de l'Etat. Le deuxième a fait la promotion de l'individu et du libre-arbitre. Pour sa part, le troisième a valorisé l'opinion publique qui est si importante dans la démocratie moderne : les gouvernant(e)s ont intérêt à être attentifs(ves) aux murmures du peuple qui les a mandanté(e)s.

Outre-Manche puis outre Atlantique, s'alluma un autre foyer de la démocratie, le foyer anglo-saxon. Connu pour être un penseur de l'absolutisme, Hobbes (1588-1679) a pourtant contribué à sa manière à l'avènement de la démocratie. Il a défendu des valeurs nécessaires à l'idéal démocratique : il n'ignore pas les droits naturels comme la vie, la propriété, la sûreté, l'égalité qui seront enregistrés comme droits humains. Le souverain répond de la sécurité des citoyens qui ont fait pacte les uns avec les autres et ont accepté de se soumettre à lui. Donc, quand il perd « la puissance grâce à laquelle il a la capacité de les protéger » les sujets ne sont plus tenus de lui obéir selon Hobbes (2000 : 351), puisque, poursuit-il, « la fin de l'obéissance est la protection [...] ».

Pour sa part, Locke (1632-1704) exige que le pouvoir soit limité. De même, il réduit le gouvernement en un mandataire du peuple. De la souveraineté du peuple, il tire trois conséquences sur le plan juridique. D'abord, il défend la théorie de l'autorisation : c'est la loi et non les personnes physiques, qui autorise ou interdit. Ensuite, il est partisan de la théorie de la représentation qui prône le principe de la majorité. Enfin, cet auteur plaide pour le consentement populaire de laquelle naît la citoyenneté. Pour ce qui est de l'aménagement des pouvoirs au service de l'État et des citoyen(ne)s, Locke (1999 : 250-253) est le premier à avoir distingué les pouvoirs ; il reconnaît le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir fédératif. En ce qui le concerne, le pouvoir judiciaire est rattaché au pouvoir législatif. À regarder de près, ce philosophe énonce pour la première fois les trois principes du libéralisme politique : l'homme est sujet de droits inaliénables ; le peuple délègue son pouvoir, mais pour un temps limité ; enfin, le gouvernement doit être représentatif. Avec Locke, la gestation de la démocratie moderne est presque à terme et menace les fondations de l'absolutisme. Et Chevalier (1949 : 85) de noter que « l'œuvre de Locke porte à l'absolutisme les premiers coups sérieux, sinon les plus furieux [...]. Ces coups commencent à ébranler l'édifice absolutiste, à y ouvrir de larges fissures que viendront élargir les démolisseurs du siècle suivant » comme Montesquieu.

Le foyer français de la démocratie fut construit avec trois pierres : Montesquieu (1689-1755), Rousseau (1712-1778) et Tocqueville (1805-1859). Montesquieu distingue soigneusement plusieurs régimes dont la démocratie. Privée de la crainte qu'inspire le monarque et de la rigueur des lois imposées par les aristocrates, la démocratie requiert la vertu pour son bon fonctionnement. En effet, alors que « la force des lois » et « le bras toujours levé du prince » suffisent à préserver respectivement la monarchie et le despotisme, selon Montesquieu (1951 : 115), le gouvernement démocratique exige plus. Le même auteur précise une page plus loin : « il faut un ressort de plus, qui est la VERTU ». Sans vertu, il est à craindre que la liberté ne soit impossible en politique et dans la vie quotidienne où l'on ne tarde pas à violer les lois au bénéfice de ses intérêts. Or, précisément, « la liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent » selon Montesquieu (1951 : 325). La vertu aide également au respect de la séparation des pouvoirs puisqu'elle empêche de déborder les limites du pouvoir dont on est investi. Comme l'écrit

Montesquieu (1951 : 327) traitant de la constitution anglaise et s'inspirant de Locke, « il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutive des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutive de celles qui dépendent du droit civil ». En fait, face au risque d'abus, il faut que « le pouvoir arrête le pouvoir » selon Montesquieu (1951 : 326). Mais ce philosophe ne met pas sur le même pied d'égalité les pouvoirs censés se relativiser : « Des trois puissances dont nous avons parlé, celle de juger est en quelque façon nulle. Il n'en reste que deux [...] » (Montesquieu, 1951 : 333). Nécessaires et indépendants des deux autres puissances, « les juges de la nation ne sont [...] que la bouche qui prononce les paroles de la loi, des êtres inanimés qui n'en peuvent modérer ni la force ni la rigueur » comme le rappelle Montesquieu (1951 : 337). Mais plus cette distinction entre pouvoirs démocratiques s'affirme, plus elle devient séparation. Et depuis Montesquieu, tous les régimes qui prétendent à la démocratie se pressent d'afficher la séparation entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, même si dans beaucoup de cas, une telle séparation est factice, apparente.

Pour sa part, Rousseau (2012 : 52) se préoccupe de « trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant ». Quand il s'agit du régime capable de réaliser au mieux cette visée des associés, la préférence de ce philosophe va à la démocratie pour laquelle la séparation des pouvoirs est déjà une chose acquise. Par réalisme, il estime que ce système politique ne convient pas à tous les États au même titre. Rousseau (2012 : 102-103) n'hésite pas à préciser les conditions à réunir pour incarner l'idéal démocratique. Dans un tel État, s'implémentera mieux l'égalité qui est particulièrement chère à la démocratie. Pour Rousseau (2012 : 68) en effet, « le pacte social établit entre les citoyens une telle égalité qu'ils s'engagent sous les mêmes conditions et doivent jouir tous des mêmes droits ».

Le troisième caillou qui fait le foyer français dans l'histoire philosophique de la démocratie, c'est Tocqueville (1805-1859) magistrat, historien et philosophe qui a grandi dans l'ambiance postrévolutionnaire. Dans *L'Ancien et la Révolution*, Tocqueville (1967 : 317) explique entre autres que la haine de l'inégalité et la soif de la liberté et surtout de l'égalité ont été des facteurs puissants qui ont contribué à l'avènement de la Révolution. Selon lui, l'histoire est une longue montée vers la démocratie,

plus précisément vers la liberté et surtout l'égalité. Mais pour cet auteur, une aspiration trop forte à l'égalité est liberticide d'autant plus que la démocratie se caractérise par une mobilité sociale permanente. Enfin, l'auteur défend l'indépendance du pouvoir judiciaire. Il soutient en effet que « la force des tribunaux a été de tout temps la plus grande garantie qui se puisse offrir à l'indépendance individuelle [car] les droits et les intérêts particuliers sont toujours en péril si le pouvoir judiciaire ne grandit et ne s'étend à mesure que les conditions s'égalisent » (Tocqueville, 2010 : 265).

En plus des penseurs individuels qui ont marqué le cours de l'histoire démocratique, il importe de signaler des actes et des documents déterminants. C'est le cas des déclarations modernes des droits. Datant de 1215, la *Magna Carta* qui garantit les droits et les libertés des individus est un document emblématique du foyer anglo-saxon de la démocratie. À ce texte s'ajoutent d'autres textes comme le *Habeas Corpus* de 1679 qui s'oppose à l'arbitraire, le *Bill of Rights* de 1689 qui définit les droits du parlement et des citoyens, le *Virginia Bill of Rights* de 1776 repris dans *Déclaration d'indépendance* un mois plus tard. La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 est également d'une importance capitale. Les idées de Montesquieu et de Rousseau ont inspiré la Révolution Française qui a été une étape décisive dans l'histoire de la démocratie occidentale. Cette Révolution a été l'occasion d'affirmer solennellement les droits de l'être humain en général et du citoyen en particulier. Les révolutionnaires rêvaient de construire une société d'êtres humains libres et égaux, qui se traitent comme des frères. L'article 1<sup>er</sup> déclare : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Selon l'article 4, « la liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Reprenant Rousseau, les auteurs du texte écrivent à l'article 6 que « la Loi est l'expression de la volonté générale ». La suite du texte interdit l'arbitraire et consacre différents types de liberté.

En somme, de l'Antiquité gréco-romaine à nos jours, l'Occident a mûri l'idéal démocratique en s'efforçant par moment de l'appliquer. Mais l'histoire de la démocratie déborde l'Occident. Les traditions asiatiques par exemple méritent également attention.

## ***2.2. La contribution asiatique au développement de la démocratie***

Pour montrer comment l'idéal démocratique s'est construit sur la durée en puisant à toutes les cultures à travers le monde, l'on ne saurait ignorer plus longtemps les traditions asiatiques. Moins décrite, la contribution asiatique à l'histoire de la démocratie n'est pas moins réelle. Comme le regrette Sen (2006 : 26), « les immenses héritages intellectuels de la Chine, du Japon, de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, du sous-continent indien, de l'Iran, du Moyen-Orient [...], ont été presque entièrement négligés dans l'analyse de ce que fut la portée de l'idéal du débat public ». Par ces mots, Sen plaide pour que l'on tienne compte de ces héritages pour une compréhension plus juste de la démocratie.

Parmi les valeurs démocratiques aujourd'hui prisées, l'Orient (Chine, Japon, Inde) a beaucoup insisté, parfois avant l'Occident, sur la tolérance et la délibération publique. L'attachement à ce mode de discussion a conduit à l'institution d'assemblées comme les fameux conseils bouddhistes dont le troisième par exemple s'est tenu au III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ à Pataliputra sous l'empereur Ashoka (304-232). En 604, le prince japonais Shotoku (574-622) publia une constitution à la tonalité libérale : six siècles avant la *Magna Carta* anglaise, elle plaidait pour la tolérance. Pour illustrer cette idée, Sen (2006 : 33) cite ladite constitution : « Ne soyons pas portés à l'esprit de ressentiment lorsque les opinions d'autrui diffèrent des nôtres. Car tout homme a un cœur, et tout cœur a ses propres inclinations. Ce qui est juste pour les uns est faux pour les autres, et inversement ». On peut dire avec Sen (2006 : 34) citant Nakamura que cette constitution est un « premier pas vers la démocratie ». S'il est vrai que dans les antiques traditions orientales sont enfouies des valeurs démocratiques qui attendent d'être exhumées et mises en valeur, il importe d'y reconnaître la marque des confessions religieuses comme l'hindouisme, le bouddhisme et le confucianisme. Ces religions insistent en effet sur la tolérance et encouragent le débat public. Pour elles, le respect de l'autre dans sa différence et plus globalement dans son altérité était une valeur bien prisée.

Vu les actes politiques posés et les valeurs prisées en Asie et plus précisément en Inde, en Chine et au Japon, la prétendue occidentalité de la démocratie ne peut plus être défendue aisément, à moins que l'on ne s'enferme dans l'idéologie. L'élaboration et la mise en œuvre de l'idéal

démocratique débordent décidément l'Occident. Quel est l'apport de l'Afrique dans cette aventure démocratique de l'humanité ?

### **3. L'apport de l'Afrique à l'histoire de la démocratie : textes, valeurs et pratiques**

Les apports de l'Occident et de l'Orient ne suffisent pas à définir le contenu de l'idéal démocratique qui est censé réguler la pratique et désapprouver l'idéologie. Les traditions africaines recèlent de valeurs et de pratiques qui correspondent à l'idéal démocratique. Même si ce continent est connu pour son oralité, on y trouve des textes qui intéressent la philosophie politique et l'histoire des idées politiques, relativement à la démocratie. Ils entrent dans l'élaboration d'une histoire africaine de la démocratie. Cette histoire a vu fleurir des pratiques démocratiques dans des régimes non démocratiques.

#### ***3.1. Brève histoire africaine de la démocratie par les textes***

Si l'on observe le prix payé par le continent africain dans la lutte pour la démocratie, l'on peut dire avec Sen (2006 : 8) que « dans le monde contemporain, le besoin d'un engagement pour plus de démocratie n'est nulle part ailleurs aussi fort qu'en Afrique ». Même si le bruit et la fumée des armes semblent masquer l'aspiration démocratique des peuples africains, elle demeure une soif qui traverse les âges. Certes, elle n'a pas pu produire des régimes comparables à celui de la Cité-État d'Athènes connue pour avoir été démocratique, à sa manière et en son temps, mais cette aspiration est plus vieille que la colonisation. Marquée par des traditions orales, l'histoire africaine n'a pas transmis des documents majeurs qui rendent explicitement compte de sa marche vers la démocratie. Mais des idées individuelles parfois assumées par les communautés ou inspirées du contexte sociopolitique ont survécu au temps et ont fini par être reproduites sous forme écrite.

Deux textes illustrent l'histoire africaine de la démocratie : *La Cité de Dieu* et *La Charte de Kurukan Fuga*. Le premier texte est de Saint Augustin (354-430). Berbère, philosophe, théologien et ecclésiastique né à Thagaste dans la Kabylie actuelle et mort à Hippone (actuelle ville d'Annaba), cet auteur est un fils d'Afrique formé en Occident et qui a accompli son ministère dans l'Algérie actuelle, alors sous domination romaine. L'histoire universelle de la démocratie reconnaît à saint Augustin le mérite d'avoir initié la réflexion qui a abouti progressivement

à l'autonomie des réalités terrestres et à la responsabilité humaine quant à la gestion du vivre-ensemble. En réponse à ceux qui accusaient les chrétiens d'être responsables des maux qui frappaient Rome et surtout de la chute de la Ville éternelle, Saint Augustin a écrit une philosophie et une théologie de l'histoire intitulée *La Cité de Dieu*. L'auteur y a montré que Rome a été surtout victime de sa *libido dominandi* (appétit de pouvoir) qui, doublée d'orgueil, l'a poussée à vouloir s'étendre à l'extrême. Saint Augustin y a rapporté la métaphore de deux amours ayant bâti deux cités (Augustin, 1994 : 191-192). Cette métaphore laisse entrevoir la possibilité de distinction entre deux ordres : le spirituel et le temporel. Loin d'opposer l'Église et l'État, Augustin a présenté deux principes qui structurent l'histoire et renvoient l'un au Règne du Christ et l'autre à l'*imperium* des humains. Mais la distinction entre ces principes fait signe à l'autonomie du temporel et, alors, jette les bases de la réflexion sur un système et un régime politiques auto-régulés et qui échappent au contrôle du spirituel. Développé au Moyen-âge, l'augustinisme politique a certes défendu de son mieux la subordination du temporel au spirituel, mais il n'a pas pu empêcher l'idée de l'autonomie du temporel de poursuivre sa maturation pour servir de fondement à la démocratie dans lequel le peuple confère le pouvoir à qui il veut sans se référer nécessairement à Dieu et à ses représentants. La démocratie requiert cette autonomie

Le second texte important, c'est *La Charte de Kurukan Fuga*. Issu de la tradition orale qui a été transcrite, le contenu de ce document est pratiquement de la même époque que la *Magna carta* (1215). Datant de 1236, proclamée vraisemblablement à l'intronisation de Soundjata Keita vainqueur de Soumaohoro Kanté, cette charte est l'une des plus vieilles références africaines dans le domaine des droits fondamentaux qui sont par ailleurs constitutifs de l'idéal démocratique. Elle comporte cinq parties qui traitent successivement de l'organisation sociale, des droits et devoirs, des biens, de la préservation de la nature. Relativement à son temps, il traduit une forte intuition de la dignité et des droits de la personne humaine. L'énoncé 5 est clair : « Chacun a droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique. En conséquence, toute tentative d'enlever la vie à son prochain est puni de mort ». L'énoncé 20 interdit la maltraitance des esclaves ; et cette interdiction suppose que la non-maltraitance des hommes libres est acquise. Réelle ou envisagée, l'égalité concernait généralement les citoyens de même catégorie, notamment les hommes libres. En ce qui concerne les femmes, l'énoncé 16 imposait

explicitement de les associer à l'exercice du pouvoir : « Les femmes, en plus de leurs occupations quotidiennes, doivent être associées à tous nos gouvernements ». Dans la charte de *Kurukan fuga*, se trouvent des idées qui ont fait fortune dans la démocratie contemporaine. Certaines idées et valeurs promues par cette démocratie font partie du patrimoine culturel de certains peuples d'Afrique. Il est alors intéressant de découvrir comment certains peuples africains ont « vécu » la démocratie avant la valeur.

### ***3.2. Éléments démocratiques dans les traditions de quelques peuples africains***

En plus des textes, la contribution africaine à la construction de l'idéal démocratique se lit dans la culture et la pratique politique des groupes socioculturels à travers le continent. Différents éléments constitutifs de l'idéal démocratique y sont présents et plus ou moins valorisés. Pour ce qui est par exemple des droits humains, les traditions politiques africaines s'en soucient, hier et aujourd'hui. Examinant la situation au Burkina Faso, Ouédraogo (2014 : 133) a montré que les sociétés traditionnelles n'ont pas attendu la rencontre de l'Occident pour se soucier de ce qu'on appelle aujourd'hui droits humains. Par la suite, l'auteur prend le soin d'apporter plus de détails concernant le rapport des chefs traditionnels africains aux droits humains. Insuffisant mais réel, le souci des droits humains que les chefs traditionnels africains portent tant bien que mal et sans se préoccuper de la terminologie, inscrit leurs actions dans la perspective de la démocratie. Ces droits constituent justement un élément cardinal de la démocratie.

Concernant le pouvoir, on peut même dire que, dans les principes, les cultures africaines ne sont favorables ni à la dictature, ni à l'arbitraire, même si en pratique le continent a connu des dirigeants sanguinaires. En outre, les détenteurs(trices) du pouvoir savent qu'ils ou elles doivent composer avec les contre-pouvoirs : le chef a des conseillers qui peuvent lui imposer leur point de vue. Quand ces conseillers deviennent de simples laudateurs et fonctionnent comme des griots, surgit un fou dans la cour royale. Comme Hérode face à Jean Baptiste dans l'Évangile (TOB, 2004 : 2425), le souverain des traditions africaines peut être piqué au vif, quand il écoute le fou qui s'adresse à lui ; mais il l'écoute volontiers. Un tel souverain est bien conscient qu'il n'est pas au-dessus des lois que représentent les traditions et les coutumes ancestrales. Chez les Moose par exemple, quand le souverain en vient à manquer

gravement à ses obligations en violant les traditions et coutumes, il est obligé de « partir en voyage », c'est-à-dire mourir en se suicidant. La démocratie moderne pourrait s'en inspirer en matière d'État de droit et surtout du respect des lois, sans nécessairement recourir à la peine capitale.

Parlant de l'alternance si chère à la démocratie moderne, elle n'est pas tellement étrangère à l'Afrique. Chez les Akans par exemple, le système des générations qui se succèdent dans la gestion des affaires de la communauté est une forme d'alternance qui harmonise le règne à vie du chef avec la responsabilité confiée aux générations successives. Chez les Bobo de Koumi, non loin de Bobo Dioulasso, l'alternance est plus radicale : le septennat du chef se termine dans la mort. En fait, chez eux, le chef guide son peuple pendant sept ans, avec la conscience claire de passer la main à un autre, nécessairement. Il s'efface dans la mort pour que son successeur soit libre de gouverner et d'apporter l'alternative dans le respect des traditions. Autrement dit, l'exercice du pouvoir est un service que l'on rend à la communauté comme un sacerdoce et pour un temps donné, jusqu'à sacrifier sa vie pour garantir l'alternance et ouvrir les perspectives de l'alternative. Les démocraties modernes où l'on peut tripataouiller les lois fondamentales pour demeurer au pouvoir, ont beaucoup à apprendre de cette alternance radicale. Ce qui est inacceptable dans ce système politique, c'est que le souci du changement pour le bien de la communauté prime sur la vie du chef. Cela fait que sa succession ne suscite souvent pas d'engouement.

Si la démocratie s'entend comme un système politique dont le pouvoir politique appartient au peuple formé des citoyens, en principe libres et égaux, l'on sait que la liberté et l'égalité peuvent être de vains mots. Dans le système politique des peuples dits acéphales comme les Dagara (Ghana/Burkina Faso) et les Lobi (Burkina Faso/Côte d'Ivoire), ces valeurs démocratiques sont vécues de façon assez poussée. Dans la limite des traditions de ces peuples, chacun est libre de faire ce qu'il veut sans avoir besoin de s'incliner devant un chef institué pour tous. Décrivant la société dagara par exemple, Puryiilé Kpogda (1977 : 13) la qualifie fort heureusement de « démocratie rurale » dont le propre semble « bien être un refus caractéristique d'une obéissance à une autorité physique qui coifferait comme de droit toutes les autres expressions d'autorité traditionnelle ».

La participation et l'inclusion sont deux autres valeurs démocratiques contenues dans les traditions africaines. À ce sujet, l'implication des femmes mérite attention. Contrairement à des idées reçues qui se contentent du fait que les femmes sont rarement des actrices de premier plan sur la scène politique, celles-ci ne sont pas exclues du jeu politique en Afrique. Généralement, elles agissent à travers les hommes. C'est ainsi que les hommes s'obligent à suspendre les débats majeurs de société, de sorte à pouvoir consulter les femmes. Dans certaines sociétés, la participation des femmes au processus électoral et aux prises de décision est plus directe. Chez les Akans de la Côte d'Ivoire par exemple, ce sont les femmes qui valident le choix du chef avant qu'il ne soit déclaré et installé. Les hommes présentent les candidats, mais ce sont elles qui, discrètement, décident en définitive de qui sera le chef. Chez les Sénoufo de la Côte d'Ivoire, il y a une femme qui dirige et présente les femmes à côté du chef. Pour certaines décisions, le chef est tenu non seulement de requérir l'avis de cette représentante des femmes, mais encore d'en tenir compte. Autrement dit, malgré les abus phalocratiques dans les sociétés africaines, la participation politique n'est pas réservée aux hommes. *La Charte de Kurukan Fuga* prescrivait déjà d'associer les femmes à tous les gouvernements.

De ce qui précède, il apparaît clairement qu'en matière d'inclusion politique des femmes, l'Occident qui a accepté le vote des femmes au milieu du XX<sup>e</sup> siècle n'a pas tellement de leçon à donner à l'Afrique dont les traditions multiséculaires comportent la volonté de compter avec les femmes. Sur le continent africain, tant que l'essentiel du pouvoir appartenait aux gens de l'ombre, il n'y avait pas tellement d'intérêt pour les femmes à s'exposer sur la place publique. Et il n'est pas faux de dire que pendant longtemps, le secret de la force des femmes résidait dans la plupart des cas dans leur apparente fragilité et leur autorité dans le retrait de la lumière politique. Et l'homme qui gouverne ou bande les muscles sur la place publique pouvait n'être que le porte-voix ou la marionnette des femmes.

À cette participation inclusive, s'ajoute l'obligation de rendre compte. Dans l'Afrique traditionnelle où les mandats s'achèvent souvent avec la mort, le devoir de redevabilité ne se fait pas à la fin du mandat. Le chef répond de ses actes devant ses notables qui, souvent, représentent différentes catégories ou familles qui composent son peuple. Ces représentants prennent les moyens pour rendre compte à

ceux qui se reconnaissent en eux. En tout, le chef a besoin de l'assentiment permanent de son peuple pour continuer de régner sereinement. Il est à cette place selon la volonté des ancêtres pour le bien du peuple. Tout cela fait dire à Sen (2006 : 18) ceci :

il n'y a guère de doute quant au rôle traditionnel et à la pertinence continue, dans l'héritage politique africain, de la participation et du fait d'avoir à rendre des comptes. Négliger cela et considérer le combat pour la démocratie en Afrique comme une simple tentative pour y importer l'*idée occidentale* de la démocratie relèverait d'une profonde incompréhension.

Au regard de tout ce qui précède, l'on comprend que Goody (2010 : 14) qui a passé plusieurs années en Afrique, ne puisse plus s'empêcher de contester les origines européennes de la démocratie. L'aspiration à la démocratie n'est pas nouvelle sur le continent africain dont les cultures comportent certaines de ses valeurs démocratiques. L'erreur serait pourtant de penser qu'il suffit de découvrir un aspect de l'idéal démocratique dans une culture politique pour la considérer comme démocratie.

## **Conclusion**

En somme, plus qu'une idéologie, la démocratie désigne à la fois un idéal politique et le régime qui s'efforce de mettre en œuvre cet idéal. Ses origines coïncident pratiquement avec celles de l'humanité. La deuxième partie a présenté la contribution de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie à la maturation de cet idéal que la Grèce antique, en l'occurrence Athènes, a essayé d'implémenter. La dernière partie a présenté la contribution de l'Afrique à l'aventure démocratique de l'humanité. Au regard de ces parties, l'on peut considérer les trois objectifs spécifiques et, partant, l'objectif général comme atteints. De même, l'hypothèse de recherche est vérifiée : à travers le monde, différents peuples ont contribué au fil des siècles à l'élaboration de l'idéal démocratique et chacun d'eux a le droit de mettre en œuvre cet idéal co-élaboré. La contribution de l'Afrique est certaine et la démocratie ne lui est pas étrangère. En définitive, les résultats de cette recherche montrent que cette démocratie n'est pas étrangère à l'Afrique. Elle est même intéressante pour ce continent en quête d'un système politique pour l'aider face à ses défis. Bâtir la démocratie en Afrique, c'est, en réalité,

faire aboutir les intuitions des ancêtres en systématisant des éléments épars et en s'inspirant de ce qui a réussi ailleurs et en écoutant les aspirations des hommes et des femmes de notre temps. Le défi qui s'impose, c'est le travail d'inventaire, de décryptage et de systématisation des éléments démocratiques contenus dans les cultures africaines.

## Références bibliographiques

- Augustin** (1994), *La Cité de Dieu Livre XI à XVII*, Paris, Seuil.
- Baechler Jean** (1985), *Démocraties*, Paris, Calman Lévy.
- Battistella Dario** (2011), « L'Occident exportateur de démocratie », in *Politique étrangère*, Vol. 76, n°4, p. 813-824.
- Canfora Luciano** (2006), *La démocratie. Histoire d'une idéologie*, Paris, Seuil.
- CELHTO** (2008), *La Charte de Kurukan Fuga. Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- Delannoi Gil** (1998), « Démocratie, le mot et le critère », in *Esprit*, n°240, p. 60-73.
- Fukuyama Francis** (1992), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion.
- Goody Jack** (2010), *Le vol de l'histoire. Comment l'Europe a imposé le récit de son passé au reste du monde*, Paris, Gallimard.
- Hecquard Maxence** (2016), *Les fondements philosophiques de la démocratie moderne*, Paris, Pierre-Guillaume de Roux.
- Hobbes Thomas** (2000), *Léviathan ou Matière, forme et puissance de l'État chrétien et civil*, Paris, Gallimard.
- Locke John** (1999), *Traité du gouvernement civil*, Paris, Flammarion.
- Mitterrand François** (1995), *Discours 1981-1995*, Paris, Europolis.
- Montesquieu** (1951), *De l'Esprit des lois, I* Paris, Gallimard.
- Ouédraogo Albert** (2014), *Démocratie et cheffocratie u la quête d'une gouvernance apaisée. Oralité et traditions*, Ouagadougou, PUO.
- Puryiilé Kpogda D. Novat** (1977), *Traditions en traduction de l'Esprit, mémoire de maîtrise en théologie*, Institut Catholique de Paris.
- Rawls John** (2006), *Paix et démocratie. Le droit des gens et la raison publique*, Québec, Boréal.
- Rawls John** (2008), *La justice comme équité. Une reformulation de Théorie de la justice*, Paris, Découverte.

- Rawls John** (2009), *Théorie de la justice*, Paris, Points.
- Rousseau Jean-Jacques** (2012), *Du contrat social*, Paris, Flammarion.
- Sen Amartya** (2006), *La démocratie des autres*, Paris, Payot et Rivages.
- TOB** (2004), *La Bible. Traduction intégrale*, Paris, Cerf/Société Biblique Française.
- Tocqueville Alexis de** (1967), *L'Ancien régime et la Révolution*, Paris, Gallimard.
- Tocqueville Alexis de** (2010), *De la démocratie en Amérique*, Paris, Flammarion.